



## Deduction charges sociales sur revenus expatriés

Par **titi22**, le **13/04/2016** à **21:56**

bonsoir je suis expatrié au Cameroun mais fiscalement résident en France car mon épouse est en France et travaille mon employeur paie mes charges sociales à la CFE et attend pour le chômage normalement je devrais le payer donc au moment de leur déclaration il rajoute à mes salaires les cotisations je voudrais savoir si je peux déduire ces charges car ce ne sont pas des sommes perçues merci cordialement